

# Congés de santé menstruelle et gynécologique

## A Est Ensemble, les règles changent !

En 2025, Est Ensemble expérimentera l'instauration de jours de congés menstruels : **12 jours d'Autorisation Spéciale d'Absence** pour les personnes qui en feront la demande. C'est une **avancée considérable** obtenue par la CGT qui améliorera sensiblement la **qualité de vie** des agent·es. Mais les conditions d'applications restent à déterminer !

### Les revendications de la CGT sur cette nouvelle mesure

#### Le certificat médical annuel

Ce document doit pouvoir être délivré soit par un·e généraliste soit par la médecine préventive afin de pallier à la précarité et au désert médical du 93

#### Pas de proratisation des RTT

Comme pour les ASA liées à la vie reproductive (PMA, IVG), les congés menstruels ne doivent pas pénaliser les agent·es en comptant dans la proratisation des RTT liée aux absences annuelles

#### Stop à la stigmatisation !

Les symptômes incapacitants et pathologies liées à la santé menstruelle et gynécologique peuvent impacter à tous les âges de la vie : règles douloureuses, endométriose, problématiques liées à la ménopause...

#### Pas de télétravail

Une incapacité de santé mérite une absence et non un aménagement au rabais en jour de télétravail

#### Une inclusivité complète

Les règles ne concernent pas seulement les femmes mais également les personnes intersexes, non-binaires et transgenres qui doivent se sentir légitimes à réclamer leurs droits